



### ► Le rôle de chacun

**L'organisateur d'une compétition** s'engage à prendre toutes les dispositions pour que la manifestation dont il a la responsabilité soit conforme en tous points aux exigences de la sécurité :

- ✓ sécurité des participants
- ✓ sécurité du public et des personnes extérieures
- ✓ sécurité du matériel

Selon l'importance du rassemblement, il doit prévoir le matériel et/ou les dispositifs de secours adaptés (Cf. Fiches du Thème IV et du Thème IX).

Il peut déléguer les questions d'hygiène et de sécurité à un « Responsable sécurité » dont la mission sera d'évaluer les risques et de proposer les moyens à mettre en œuvre pour garantir des bonnes conditions de pratique.

**Les personnes missionnées par la Fédération ou ses organes déconcentrés** (Délégué Technique, Président de la Commission des Arbitres de la compétition, Directeur des tirs, Arbitres) ont pour tâches, concernant la sécurité :

- ✓ De faire en sorte (conseil, assistance, vérification, validation) que l'implantation du terrain ou du parcours respecte les règles permettant d'assurer la sécurité des participants, du public et des personnes extérieures.
- ✓ De contrôler la conformité des installations.
- ✓ D'exiger toute modification ou aménagement jugé nécessaire (le début des tirs ne sera autorisé que lorsque les mesures demandées seront satisfaites).
- ✓ De faire appliquer les règles et règlements relatifs à la sécurité.
- ✓ De veiller à la diffusion des informations et consignes s'y rapportant.

#### **Le Délégué Technique**

- ✓ Transmettre les directives et consignes de la Fédération liées à la sécurité.
- ✓ Conseiller et assister l'organisateur pour leur mise en application.
- ✓ Rendre compte à la Fédération de toutes difficultés d'application.

#### **Le Président de la Commission des Arbitres**

- ✓ Vérifier que la compétition a été préparée et se déroule conformément aux exigences de la sécurité.
- ✓ Prendre toutes dispositions en cas de non-conformité ou de danger (remédiation).
- ✓ Suspendre ou interrompre la compétition si nécessaire.

#### **Le Directeur des tirs**

- ✓ S'assurer de l'absence de danger avant de donner le signal de départ des tirs.
- ✓ Donner les informations et/ou consignes se rapportant à la sécurité.
- ✓ Interrompre le tir en cas de danger.

#### **L'Arbitre de terrain**

- ✓ Relayer les consignes du Président de la Commission des Arbitres.
- ✓ Faire appliquer les règlements et consignes.
- ✓ Signaler au Directeur des tirs tout incident ou situation compromettant la sécurité.

#### ***AIDE - REPERE***

*Fiche Les secours et services d'urgence*

*Fiche La petite traumatologie*